

PROFESSIONNELS & ENTREPRISES



BROCHURE TARIFAIRE **DES SERVICES & OPÉRATIONS** **DE VOTRE BANQUE**

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019

BANQUE POPULAIRE
OCCITANE



la réussite est en vous

AU CŒUR DES TARIFS

La brochure que vous avez entre les mains a pour vocation de vous informer des tarifs des services et opérations de votre banque. Ce support vous permet d'identifier au mieux le prix d'une prestation et de préparer un projet. Ponctué d'informations, conseils et avantages clients, cette brochure a été conçue pour vous aider dans la gestion quotidienne de vos comptes et la maîtrise de vos budgets. Vous pouvez la consulter et la consulter tout au long de l'année.

Pour en savoir plus sur nos tarifs, choisissez le mode d'information qui vous convient le mieux. Plusieurs solutions sont à votre disposition :

■ **en agence** où le dispositif en libre accès vous permet de trouver : affiche des tarifs, brochure tarifaire Particuliers, brochure tarifaire Professionnels, mini-guides et guides de la Fédération Bancaire Française,

■ **sur notre site internet** : www.occitane.banquepopulaire.fr (rubrique tarifs et réglementation)

■ **par téléphone** auprès des téléconseillers de notre Service Clientèle Alodis, du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h.

- depuis la France, au 05 81 22 00 00 (appel non surtaxé)

- depuis l'étranger, au +(33)5 81 22 00 00 (coût variable en fonction du pays de l'opérateur)

■ **auprès de votre Conseiller Clientèle** habituel qui vous connaît et saura trouver le service le mieux adapté à votre mode de fonctionnement et à votre budget.

N'hésitez pas à nous interroger pour toute information complémentaire, tout conseil. Nous vous remercions de votre fidélité.

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
BANQUE À DISTANCE	6
OPÉRATIONS DE PAIEMENT	8
OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT	11
COTISATION À UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES	13
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	13
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	15
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	17
INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE	18
OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC L'ÉTRANGER	19
EXPRIMER UNE RÉCLAMATION	22

Prix en euros, non assujettis à la TVA, sauf mention spéciale.

Ces tarifs sont applicables aux professionnels et entreprises et susceptibles de variation après une information préalable dans les délais prévus dans la Convention de Compte courant.

Certains tarifs Particuliers sont également applicables aux clients professionnels et entreprises. Les tarifs Particuliers font l'objet d'une brochure spécifique tenue à la disposition de notre clientèle dans tous nos points de vente et sur le site Internet www.occitane.banquepopulaire.fr

TVA

Seules les tarifications suivies de la mention «HT» sont assujetties à la TVA, elles sont susceptibles de varier sans préavis en cas d'évolution de taux de TVA. Dans ces cas-là, la TVA (au taux normal : 20%, taux en vigueur au 1^{er} janvier 2019) est à rajouter.



AVANTAGE BANQUE POPULAIRE OCCITANE



INFORMATION



CONSEIL

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture de compte	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit

Services Bancaires de Base

Services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte **Gratuit**

Les Services Bancaires de Base se composent des produits et services suivants :

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- un changement d'adresse par an
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- la domiciliation de virements bancaires
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- des moyens de consultation à distance du solde du compte
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- la réalisation des opérations de caisse.

Pour les clients bénéficiaires du Droit au Compte, en cas d'incident, les commissions d'intervention sont de 4,00 € par opération, plafonnées à 20,00 € par mois (5 opérations).

Relevés de compte

Relevé de compte électronique :

- | | | |
|---|----------|----------------|
| - mensuel, par quinzaine, décadaire ou journalier | | Gratuit |
| - option envoi en version électronique et version papier du même relevé | par mois | 3,00 € |

(cf. rubrique BANQUE À DISTANCE, uniquement disponible dans le cadre de votre abonnement Internet)

Relevé de compte papier :

- | | | |
|-----------------|----------|----------------|
| - mensuel | | Gratuit |
| - par quinzaine | par mois | 1,85 € |
| - décadaire | par mois | 2,80 € |
| - journalier | par mois | 13,95 € |

Relevé des intérêts courus de compte à terme :

- | | | |
|--------------------------------|-------------|----------------|
| - périodicité trimestrielle | par an | 20,00 € |
| - périodicité semestrielle | par an | 15,00 € |
| - périodicité annuelle | par an | 5,00 € |
| - hors abonnement à la demande | par demande | 15,00 € |

Envoi mensuel de relevé de compte en braille **Gratuit**

C Nos clients soucieux de la préservation de l'environnement peuvent recevoir leurs relevés sur support informatique via *CyberPlus*, notre site de banque à distance. Pour plus d'informations, reportez-vous à la rubrique **BANQUE A DISTANCE**.

Principales dates de valeur (par rapport à la date d'opération)

Retraits d'espèces

Au guichet ou à un distributeur automatique de billets Jour

Règlements

Paiement par chèque Jour

Émission de virement Jour

Effet de commerce débité Jour - 1

Escompte commercial

Remise d'effet(s) de commerce

par rapport à la date de remise à l'escompte Jour + 1

Encaissements

Remise d'espèces : jour ouvré⁽¹⁾ de la réception des fonds ou, au plus tard, jour ouvré⁽¹⁾ suivant

Remise carte bancaire : jour ouvré⁽¹⁾ au cours duquel le montant du paiement par carte est crédité sur le compte de la Banque Populaire Occitane

Prélèvement remis ou émis : jour ouvré⁽¹⁾ au cours duquel le montant du prélèvement est crédité sur le compte de la Banque Populaire Occitane

Remise d'effet(s) de commerce :

- plus de 7 jours ouvrés⁽¹⁾ avant échéance, par rapport à la date d'échéance Jour + 2

- moins de 7 jours ouvrés⁽¹⁾ avant échéance, par rapport à la date de remise Jour + 10 minimum

Virement reçu : jour ouvré⁽¹⁾ au cours duquel le montant du virement est crédité sur le compte de la Banque Populaire Occitane

Remise de chèque(s) à l'encaissement :

- en compte courant Jour + 1 ouvré⁽¹⁾⁽²⁾

- en compte d'attente à l'encaissement Jour + 10 ouvrés⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾

C Effectuez vos remises de chèque(s) le matin ou avant 15 heures l'après-midi pour une comptabilisation le jour de la remise.

⁽¹⁾ Jours ouvrés : du lundi au vendredi, week-end et jours fériés exclus. ⁽²⁾ Date de valeur appliquée par rapport à la date de comptabilisation de la remise de chèque(s). ⁽³⁾ 60 jours pour défaut de conformité.

Tenue de compte

Frais de tenue de compte (Un arrêté de compte est réalisé à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement) :

- entrepreneur individuel	par trimestre	19,90 €
- société	par trimestre	27,20 €
- association		Gratuit

Ce montant représente la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte.

Commission de compte (sur le cumul des débits) :

- taux maximum	0,09%
- avec un minimum par trimestre	15,00 €

La commission de compte est calculée sur les opérations passées au débit du compte.

+ Pour simplifier votre gestion quotidienne, optez pour le forfait de fonctionnement qui regroupe commission de compte et frais de tenue de compte et vous permet de régler une mensualité connue à l'avance et adaptée à votre activité.

Le forfait est réservé exclusivement aux clients Professionnels jusqu'à 3 millions d'euros de flux annuels débiteurs. Reportez-vous à la rubrique **OFFRE GROUPEE DE SERVICES** pour en savoir plus sur cette offre.

Commission de suivi par trimestre **240,00 €**

Cette commission rémunère le suivi spécifique du risque et la gestion administrative et comptable des comptes, créditeurs ou débiteurs, en situation(s) particulière(s) :

- comptes débiteurs plus de 70 jours en valeur dans le trimestre
- comptes NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée) durant plus de 6 mois.

Derniers comptes annuels non communiqués (bilan, compte de résultat, liasse fiscale....) **50,00 €**

Bilan non délivré malgré les premières relances et après un courrier restant sans effet après 3 mois.

Frais de tenue de compte courant inactif par an **30,00 €⁽⁴⁾**
(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)

dans la limite du solde créditeur du compte

Commission annuelle d'actualisation de dossier **À partir de 110,00 €**

Frais d'actualisation de dossier juridique, administratif et comptable. Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier. Le détail de cette commission est disponible sur simple demande auprès de votre conseiller.

i

Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier. Le détail de cette commission est disponible sur simple demande auprès de votre Conseiller.

Les clients détenteurs de la convention RYTHMEO, peuvent, sous conditions, bénéficier d'une réduction de la commission annuelle d'actualisation du dossier de fonctionnement.

Les clients détenteurs de conventions de relation Fréquence Agri, Fréquence Libérale et Fréquence Pro peuvent, sous conditions, bénéficier de l'exonération de la commission annuelle d'actualisation du dossier de fonctionnement.

Services en agence

Frais de recherche de documents par document **8,00 € HT**

Information Commissaires aux Comptes par dossier **107,70 € HT**

⁽⁴⁾ Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

BANQUE À DISTANCE

Par Internet

Abonnement à des services de banque à distance (Internet) :

- **CyberPlus Pro Consultation** **Gratuit**

Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet

- **CyberPlus Pro** par mois **5,60 €**

Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet et d'effectuer des virements SEPA⁽¹⁾, administratifs, fiscaux et internationaux

- **CyberPlus Entreprise** par mois **18,00 €**

Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet et d'émettre des prélèvements, lettres de change relevés, virements SEPA⁽¹⁾, administratifs, fiscaux et internationaux

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte :

- par e-mail **Gratuit**

- par SMS par alerte reçue **0,21 €**

Demande de confirmation de virement :

- par e-mail **Gratuit**

- par SMS par confirmation reçue **0,29 €**

Turbo Mail : relevé de compte par messagerie par mois **2,70 €**

Coffre-fort numérique (5 Go) par mois **2,08 € HT**

⁽¹⁾ SEPA : Single Euro Payments Area (voir détail à la rubrique OPERATIONS BANCAIRES AVEC L'INTERNATIONAL).



- Associations : bénéficiez d'une réduction de 50 % sur l'abonnement **CyberPlus Pro**.
- Offre de Bienvenue : bénéficiez de 3 mois d'abonnement gratuit **CyberPlus Entreprise**.

i

Les abonnements **CyberPlus Pro** et **CyberPlus Entreprise** vous permettent de réaliser des virements sous réserve d'avoir un certificat numérique matériel ou un **Pass CyberPlus**.

Par télétransmission (échanges de données informatisées)

Pack EBICS T ou TS⁽²⁾

Simple signature par mois 44,00 €

Habilitations avancées par mois 79,00 €

Paramétrage habilitations avancées 590,00 € HT

Inclus dans le pack EBICS T/TS : un abonnement télétransmission EBICS T/TS, un certificat numérique, un abonnement CyberPlus EBICS et l'assistance.

Logiciel Turbo Suite Entreprise Pack essentiel⁽³⁾ :

- contrats conclus avant le 01/01/2019 par mois 20,00 € HT

- contrats conclus après le 01/01/2019 par mois 30,00 € HT

Suite Entreprise.com⁽²⁾⁽³⁾

- contrats conclus avant le 01/01/2019 par mois 20,00 € HT

- contrats conclus après le 01/01/2019 par mois 30,00 € HT

Suite Entreprise Mobile⁽²⁾ (compris jusqu'à 3 mobiles dans le logiciel Turbo Suite Entreprise Pack essentiel et dans Suite Entreprise.com)

au-delà par mobile et par mois 10,00 € HT

Forfait d'installation/formation par téléphone (jusqu'à 2 postes)⁽²⁾ 110,00 € HT

Forfait par poste supplémentaire par téléphone⁽²⁾ 50,00 € HT

Frais d'installation ou d'intervention sur site 750,00 € HT

Formation complémentaire par téléphone réalisée hors installation 90,00 € HT

Réinstallation par téléphone (par poste) 50,00 € HT

Swiftnet⁽²⁾

Abonnement par mois 150,00 €

c

En télétransmettant vos données informatisées, optimisez la gestion de vos flux et réduisez fortement vos commissions de recouvrement.

Par téléphone

Frais d'utilisation des services de banque à distance (téléphone fixe, téléphone mobile) par serveur vocal **Tonalité Plus**

composez le **0 892 892 992** Service 0,40 € / min + prix appel

Frais d'utilisation des services de banque à distance (SMS) **SMS+⁽⁴⁾**

envoyez un SMS au 6 11 10 par SMS 0,35 €

Service clientèle Alodis :

composez le 05 81 22 00 00 Appel non surtaxé

Sécurisation des transactions

Certificat numérique C@rteurope (TéléTV@, TéléC@rteGrise et autres procédures nécessitant une authentification forte) par certificat 193,00 € HT

Pass CyberPlus (lecteur de Carte Bancaire) :

- le 1^{er} lecteur Gratuit

- remplacement du lecteur en cas de dysfonctionnement Gratuit

- remplacement en cas de perte, d'usage non conforme par le client

ou demande de lecteur supplémentaire par lecteur 8,33 € HT

⁽²⁾ Hors coût de connexion. ⁽³⁾ Mise à jour et contrat de maintenance inclus. ⁽⁴⁾ Hors coût d'envoi d'un SMS.

Carte Pass CyberPlus :

- la 1^{ère} carte Gratuit
- remplacement de carte en cas de dysfonctionnement Gratuit
- remplacement en cas de perte, d'usage non conforme par le client ou demande de carte supplémentaire par carte et par an 10,00 €

Ancienne gamme (service plus commercialisé)

Turbo Fax (extrait de compte bi-hebdomadaire) par mois 13,00 €

i

• Le certificat numérique garantit la sécurité des opérations sensibles via Internet ou télétransmission (virements...) et permet aussi de procéder à des télédéclarations administratives (TéléTV@, TéléC@rtegrise, déclarations URSSAF...).

• Vous n'êtes pas détenteur d'une carte bancaire Banque Populaire Occitane. La carte Pass CyberPlus vous permet d'utiliser le lecteur Pass CyberPlus pour sécuriser vos opérations sur Internet.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes

Cartes de paiement (cotisation annuelle)

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos paiements sera effectué en fin de mois). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Les clients détenteurs de conventions de relation peuvent, sous conditions, bénéficier de réductions sur les cotisations cartes. Le repère signale les cartes bénéficiant des avantages suivants :

- Réduction de 30 % à partir de la 2^{ème} carte de même niveau sur le même compte.
- Offres partenaires : vous bénéficiez de réductions en effectuant vos règlements par carte auprès de fournisseurs référencés (liste disponible sur www.visabusiness.fr).

Pour acheter sur Internet en toute sécurité, le service e-Carte Bleue est disponible gratuitement avec les cartes Visa Business Electron, Business, Gold Business et Platinum Business. Demandez-le à votre Conseiller Clientèle.

Carte Déposia

Gratuit

La carte Déposia permet au porteur de déposer des espèces dans nos automates en toute sécurité. Cette carte ne permet ni les paiements ni les retraits.

Cotisation carte Visa Business Electron

à débit immédiat

par an 33,00 €

Cotisation carte Visa Business

à débit immédiat ou différé*

par an 54,00 €

Cotisation carte Visa Gold Business

à débit immédiat

par an 80,00 €

Cotisation carte Visa Gold Business

à débit différé*

par an 110,00 €

Cotisation carte Visa Platinum Business

à débit immédiat ou différé*

par an 220,00 €

* Conditions du débit différé : les paiements présentés à la banque jusqu'au dernier jour ouvré du mois sont débités le dernier jour ouvré du mois.

i

Votre fidélité récompensée : plus vous utilisez votre carte Business (Visa Business Electron, Business, Gold Business et Platinum Business), plus la cotisation annuelle de votre carte diminue ! Pour en savoir plus, consultez les conditions générales sur le site www.occitane.banquepopulaire.fr, rubrique TARIFS ET REGLEMENTATION / Conditions générales / Professionnels et Entreprises / Monétique / Conditions Programme de Fidélité Cartes Bancaires Business.

Service e-Carte Bleue (exclusivement sur les cartes ci-dessus) Gratuit
Cotisations cartes Mission Plus Visa Affaires et Mission Plus Visa Gold Affaires Nous consulter

Ancienne gamme (cotisation annuelle - produits plus commercialisés)

Cotisation carte Business Card à débit immédiat ou différé* par an 75,00 €
 Cotisation carte Visa Premier Pro à débit immédiat ou différé* par an 110,00 €

Services liés à votre carte

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement SécuriPro⁽¹⁾ par an 52,00 €

Service Cartego (tarif forfaitaire distinct de la cotisation annuelle de la carte bancaire et prélevé une fois par an ou à chaque changement de visuel) :

- visuel personnalisé ou logo de l'entreprise 8,00 €

Service de personnalisation de la carte bancaire en téléchargeant une photo ou le logo de l'entreprise.

Réédition du code confidentiel de la carte 9,80 €

Refabrication de carte en cas d'usage non conforme par le client (détérioration, blocage puce par client...) 10,00 €

Création, remplacement de carte ou réédition de code confidentiel en urgence 23,80 €

Frais de blocage de la carte à l'initiative de la banque en cas d'usage abusif ou du client en cas d'opposition, de perte, vol ou usage frauduleux Gratuit

Modification du plafond de retrait et/ou de paiement de la carte :

- cartes Visa Gold Business et Platinum Business Gratuit
 - autres cartes par demande 8,00 €

Retrait en euros à un Distributeur Automatique de Billet Banque Populaire (DAB) et Point Argent Gratuit

Frais par retrait d'espèces dans un DAB d'une autre banque :

- les 3 premiers retraits par mois et par carte Gratuit
 - à partir du 4^{ème} retrait dans le mois par retrait 1,05 €
 (gratuit pour les Visa Gold Business, Platinum Business et Mission Plus)

Exonération des commissions liées aux retraits d'espèces aux Distributeurs Automatiques de Billets d'autres banques pour les cartes Visa Gold Business, Visa Platinum Business et Mission Plus.

⁽¹⁾ Selon les conditions contractuelles en vigueur. * Conditions du débit différé : les paiements présentés à la banque jusqu'au dernier jour ouvré du mois sont débités le dernier jour ouvré du mois.

Échange de monnaie sur un automate

- clients Gratuit

- non clients Voir tableau ci-dessous

	Pièces								Billets
	2,00€	1,00€	0,50€	0,20€	0,10€	0,05€	0,02€	0,01€	
Nombre de pièces par rouleaux	25	25	40	40	40	50	50	50	
Montant d'un rouleau	50,00€	25,00€	20,00€	8,00€	4,00€	2,50€	1,00€	0,50€	
Commission non clients	1,30€	0,70€	0,50€	0,20€	0,10€	0,10€	0,10€	0,10€	0,20€

Virement SEPA⁽¹⁾

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par CyberPlus ou par télétransmission.

Frais par virement occasionnel externe⁽²⁾ :

- par télétransmission ou par Internet	par virement	0,17 €
- au guichet de votre agence	par virement	4,60 €

Frais de mise en place d'un virement permanent

Gratuit

Frais par virement permanent externe⁽²⁾ :

- avec mise en place par Internet	par virement	0,17 €
- avec mise en place au guichet de votre agence	par virement	1,10 €
- modification ou annulation		Gratuit

Virement social, fiscal ou orienté trésorerie :

- par télétransmission ou par Internet	par virement	5,10 €
- saisi en agence	par virement	14,40 €

⁽¹⁾ Voir détail zone SEPA à la rubrique OPERATIONS BANCAIRES AVEC L'INTERNATIONAL. ⁽²⁾ Un virement externe est à destination d'un compte tenu dans un autre établissement bancaire.

Demande d'annulation d'un virement SEPA après exécution (erreur client)

par virement	4,60 €
maximum	46,00 €

Demande de recherche de virement SEPA émis⁽¹⁾

par demande 25,00 € HT

DuoPlus Pro (Produit plus commercialisé)

par an 39,60 €

C Pour diminuer vos coûts et vous assurer une prestation de qualité, préférez un service de banque à distance (Internet) ou de télétransmission (EBICS) en remplacement de vos supports papier.

⁽¹⁾ Pour les demandes de recherche sur une opération de paiement mal exécutée, les frais de recherches ne sont pas facturés au client.

Prélèvement SEPA / TIP SEPA

Frais de prélèvement :

- frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit
- frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit

Frais par paiement d'un SEPAMail

par SEPAMail 0,17 €

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement

SEPA interentreprises

par mandat 10,00 €

Frais d'opposition sur prélèvement avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)

Gratuit

Frais d'opposition définitive à un mandat de prélèvement (retrait du consentement)

23,75 €

Effet de commerce

Effet domicilié à payer, paiement d'une domiciliation

Gratuit

Chèques

Frais d'envoi de chéquier à domicile en courrier simple

1,07 € HT

Frais d'envoi de chéquier 40 formules à domicile en recommandé

6,37 € HT

Frais d'envoi de chéquier 60 formules à domicile en recommandé

7,81 € HT

Frais d'émission d'un chèque de banque

12,00 €

Frais d'émission d'un chèque circulaire

13,00 €

Frais d'opposition sur chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur (le client)

par an 23,40 €

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

Espèces

Versement d'espèces :

- supérieur à 30,00 € Gratuit
- inférieur ou égal à 30,00 €
 - les 4 premiers versements par mois et par compte Gratuit
 - à partir du 5^{ème} versement dans le mois et par compte 4,00 €
par opération

Versements multiples :

- les 44 premiers versements par mois et par compte Gratuit
- à partir du 45^{ème} versement dans le mois et par compte 4,00 €
par versement

Carte de dépôt (Deposia) Gratuit

Équipement monétique

Location de Terminal de Paiement Électronique (TPE) Nous consulter

TPE + Éditeur-lecteur de chèques Nous consulter

TPE SESAM-Vitale Nous consulter

Encaissement mobile Dilizi :

- lecteur de cartes bancaires sécurisé par lecteur 99,00 € HT
- commission proportionnelle par opération 2,00 % HT

Livraison sur site Gratuit

Forfait installation ou dépannage sur site 72,00 € HT

Paiement en 3 ou 4 fois Nous consulter

Logiciel privatif par mois 3,50 € HT

Logiciel sans contact Gratuit

FID PRO (outil de fidélisation client)

- inscription 150,00 € HT
- abonnement par mois 49,00 € HT

FID PRO PREMIUM (outil de fidélisation client)

- inscription 150,00 € HT
- abonnement par mois 79,00 € HT

Commissions sur chiffre d'affaires cartes bancaires Nous consulter

Forfait monétique santé Nous consulter

Forfait petits remettants mono-bancarisés paiement de proximité contact :

- minimum par mois 1,00 €
- maximum par mois 3,00 €

Traitement manuel de télécopie par facturette 0,50 €

• Pour vos TPE, bénéficiez d'une prestation «Tout en Un» sans surprise, comprenant assistance, maintenance, consommables et logiciel sans contact sur une large gamme de matériels.

• Offre de Bienvenue : 3 mois de location gratuite TPE ou TPE + Editeur-lecteur de chèque.

C Professionnels de la santé, demandez un diagnostic personnalisé Monexpert.

Commerce électronique

Paiement Express :

- forfait d'inscription et d'assistance à l'installation 50,00 € HT
- abonnement par mois 5,00 € HT

CyberPlus Paiement Net :

- forfait de mise en place du certificat	195,00 € HT
- abonnement souscrit jusqu'au 03/01/2018	par mois 20,00 € HT
- abonnement à compter du 03/01/2018 (avec option "contrôle risque" incluse)	par mois 22,00 € HT

CyberPlus Paiement Access :

- forfait de mise en place du certificat	75,00 € HT
- abonnement	par mois 5,00 € HT

CyberPlus Paiement Mix

Nous consulter

Services optionnels

Nous consulter

Direct & Proche VI (ancienne gamme) :

- certificat	100€ HT
- abonnement	24€ HT

Virement SEPA ⁽¹⁾

Réception d'un virement SEPA

Gratuit

Avis de prélèvement SEPA ⁽¹⁾

Demande d'Identifiant Créancier SEPA (ICS)

par opération 90,20 € HT

Remise de prélèvements SEPA :

- sur support papier	par remise	10,95 €
	par prélèvement	4,15 €
- par télétransmission (prélèvements SEPA et SEPA Interentreprises) ou par Internet (prélèvements SEPA)	par remise	Gratuit
	par prélèvement	0,35 €

Annulation d'un prélèvement SEPA ou SEPA Interentreprises :

- support télétransmission ou Internet	par opération	0,35 €
	maximum	35,00 €
- support papier	par opération	4,15 €

Effet de commerce : Lettre de Change Relevé (LCR) / Billet à ordre (BOR)

Traitement des remises LCR/BOR :

- sur support papier	par remise	10,95 €
	par effet	4,15 €
- par télétransmission ou par Internet	par remise	Gratuit
	par effet	0,35 €

Présentation à l'acceptation, retour non accepté, réclamé, prorogé, non rentré d'acceptation, modification RIB de LCR, retour d'effet au client (RIB du tiré erroné)

16,25 €

Réclamation d'un effet en recouvrement

32,40 €

C Pour diminuer vos coûts et vous assurer une prestation de qualité, préférez un service de banque à distance (Internet) ou de télétransmission (EBICS) en remplacement de vos supports papier.

⁽¹⁾ Voir détail zone SEPA à la rubrique OPERATIONS BANCAIRES AVEC L'INTERNATIONAL

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

Forfait

En regroupant les frais de fonctionnement (frais de tenue de compte et commission de compte), le forfait vous permet de régler une mensualité connue à l'avance et adaptée à votre activité. Offre réservée exclusivement aux clients Professionnels jusqu'à 3 millions d'euros de flux annuels débiteurs.

Forfait de fonctionnement

Nous consulter

Le forfait de fonctionnement est intégrable à votre convention de relation pour bénéficier d'une réduction tarifaire supplémentaire et profiter de tous les produits et services de la gestion quotidienne à tarif préférentiel.

Conventions

i

Une convention est une offre groupée de produits et services destinée à optimiser la gestion quotidienne de votre compte. Adaptée à vos besoins, elle vous permet de bénéficier de réductions tarifaires par rapport à la souscription de produits et services à l'unité. Le prix de l'offre groupée de services dépend des produits et services souscrits. Conventions RYTHMEO AGRI, RYTHMEO LIBERAL, RYTHMEO PRO

Pour les professionnels : convention RYTHMEO AGRI, RYTHMEO LIBERAL, RYTHMEO PRO

Nous consulter

Elle inclut notamment un compte professionnel, la gestion de vos comptes en ligne (abonnement banque à distance), la sécurisation de vos moyens de paiement avec SécuriPro, l'authentification forte et les relevés de compte.

Avec RYTHMEO, vous bénéficiez d'avantages tarifaires sur les options (forfait de fonctionnement, moyens de paiement...) et vous profitez de services offerts.

Conventions qui ne sont plus commercialisées depuis le 31/12/2016 :

- Convention de relation FRÉQUENCE AGRI (agriculteurs) Nous consulter
- Convention de relation FRÉQUENCE LIBÉRALE (professions libérales) Nous consulter
- Convention de relation FRÉQUENCE PRO (artisans, commerçants) Nous consulter

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention

Par opération

16,00 €

Plafond mensuel

60 opérations

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS COM INTERVENTION.

c

Pour éviter les commissions d'intervention pour paiement insuffisamment provisionné, veillez à conserver en permanence votre solde créditeur ou, le cas échéant, dans la limite de votre découvert autorisé.

Opérations particulières

Frais par saisie administrative à tiers détenteur

10 % du montant de l'opposition (montant maximum fixé par décret)

Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire

10 % du montant de l'opposition maximum 183,83 € HT

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé

Gratuit

Incidents de paiement

Incidents liés aux chèques

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision 18,00 €

Frais de gestion facturés pour toute lettre dont au moins un des chèques mentionnés est payé.

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :

- montant inférieur ou égal à 50,00 € 14,00 €⁽¹⁾
- montant supérieur à 50,00 € 34,00 €⁽¹⁾

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FORFAIT CHEQUE REJETE.

i Nous vous rappelons que la loi prévoit qu'un chèque ne peut être émis que si le compte présente la provision nécessaire et préalable.

- La lettre d'information préalable pour chèque sans provision vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.
- Conséquence de l'émission d'un chèque sans provision : il s'agit là d'un événement grave, car le rejet d'un chèque sans provision entraîne immédiatement votre inscription au Fichier Central des Chèques (FCC) à la Banque de France et une interdiction pour vous (et éventuellement pour les autres cotitulaires) d'émettre des chèques pour une durée de 5 ans (loi NRE du 15 mai 2001). L'interdiction bancaire, lorsqu'elle intervient, est donc générale. Elle s'applique à tous vos comptes, même dans d'autres banques. Néanmoins, vous pouvez, pendant cette période, régulariser votre situation à tout moment, ce qui a pour effet de lever l'interdiction bancaire.

Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire 52,50 €

Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision 16,25 €

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 30,00 €

Frais de levée d'interdiction Banque de France à l'initiative d'une autre banque 17,20 €

Frais de gestion de compte en incident (interdiction bancaire émise par un autre établissement) par trimestre 100,00 €

Incidents liés aux autres moyens de paiement

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision

(y compris échéance de prêt)⁽²⁾

- montant inférieur à 20,00 € Montant de l'opération
- montant supérieur ou égal à 20,00 € 4,00 €⁽¹⁾

Frais de rejet d'un virement ou d'un TIP SEPA pour défaut de provision⁽²⁾

- montant inférieur à 20,00 € Montant de l'opération
- montant supérieur ou égal à 20,00 € 4,00 €⁽¹⁾

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision⁽²⁾

- montant inférieur à 20,00 € Montant de l'opération
- montant supérieur ou égal à 20,00 € 4,00 €⁽¹⁾

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement. Sur l'extrait de compte, les libellés utilisés sont : FRAIS PRÉLÈVEMENT IMPAYÉ et FRAIS VIR PER NON EXECUT.

Rejet d'effet pour défaut de provision 20,00 €

Rejet d'effet pour demande de prorogation ou paiement partiel du tiré 20,00 €

Rejet d'effet pour autres motifs 16,25 €

Réception d'un prélèvement ou TIPSEPA impayé 10,25 €

Réception d'un effet impayé 16,25 €

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 82,00 €

Impayé international Carte Bancaire 82,00 €

⁽¹⁾ Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément. ⁽²⁾ Quelles que soient la devise et la destination de l'opération.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Facilité de caisse et/ou découvert

Découvert du compte convenu et formalisé

Frais d'une autorisation temporaire (durée d'utilisation du découvert inférieure ou égale à 60 jours) pour chaque autorisation 30,00 €

Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel TBB⁽¹⁾ + 5,75 %

Dépassement du découvert autorisé

Le calcul des intérêts débiteurs s'applique selon les mêmes modalités que celles appliquées dans le cadre de l'autorisation de découvert convenue et formalisée. A cela s'ajoutent des intérêts différentiels de 10 % appliqués sur le montant du dépassement de l'autorisation de découvert et pondérés de la durée de dépassement.

Découvert du compte non autorisé

(Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours)

Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel TBB⁽¹⁾ + 5,75 %

Commission de dépassement 10,00 %

En l'absence de découvert autorisé ou au-delà du découvert accordé, le taux applicable au solde débiteur du compte est majoré de 10 points.

Commission de plus fort découvert

Commission calculée sur la somme des trois plus forts découverts en valeur de chaque mois du trimestre 0,0665 %

Le TEG réel sera indiqué sur le relevé trimestriel de compte courant. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽²⁾ en vigueur.

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

Financement du cycle d'exploitation

Escompte de créances commerciales

Minimum d'intérêts TBB⁽¹⁾ + 4 %

Minimum forfaitaire perçu, par effet inférieur à 800 € 6,00 €

Maximum : taux plafonné au seuil de l'usure en vigueur

L'intérêt d'escompte est référencé à notre Taux de Base⁽¹⁾.

Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet en fonction du nombre de jours précédents l'échéance, avec application d'un minimum de 10 jours.

i Par principe et sauf convention contraire, nous convenons avec nos clients du fonctionnement créateur du compte courant. Pour éviter des incidents de paiement qui leur seraient préjudiciables, la banque peut accepter exceptionnellement d'honorer les valeurs présentées, malgré le défaut de provision, faisant passer ainsi le compte débiteur.

⁽¹⁾ Taux de Base Bancaire de la Banque Populaire Occitane applicable au 1^{er} janvier 2019 : 8,00%. Ce taux est susceptible d'évolution. ⁽²⁾ Taux plafond dit « Taux d'usure » calculé par la Banque de France publié trimestriellement au Journal Officiel.

Ce taux est disponible dans nos agences et sur notre site www.occitane.banquepopulaire.fr

Mobilisation de créances professionnelles (Loi Daily)

Convention cadre 110,95 €

Commission de notification de marché 61,05 €

Commission de notification de facture 9,00 €

Commission de notification de cession en garantie 11,05 €

Commission de service par avance sur marché cédé 11,05 €

Commission de service par avance sur facture cédée 11,05 €

Prorogation 29,95 €

Avenant ou mainlevée sur marché cédé 30,00 €

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'escompte, de cession-escompte (Loi Dailly), dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

Commission de dossier crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Montant du CICE supérieur ou égal à 25 000 € 150,00 €

Gestion du poste clients

Affacturage Nous consulter

Assurance crédit Nous consulter

i Le recours à nos solutions de gestion du poste clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité (information commerciale, assurance-crédit, affacturage).

Cautions bancaires

Commissions prorata temporis

Cautions sur marchés, avals sur effets, cautions fiscales,

cautions en douanes (prélevé par trimestre) annuel 3,00%

Frais fixes de délivrance

Cautions sur marchés, avals sur effets ou cautions standard par acte 50,00 €

Autres cautions par acte 110,00 €

(Caution carrière-Garantie financière-Caution d'actif Passif)

Autres frais fixes

Dénonciation 70,00 €

Mainlevée 70,00 €

Modification 70,00 €

Crédits d'investissement

Des solutions de financement personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement, reprise.

Commissions de dossier

Prêt d'équipement (sans garantie de Société de Caution Mutuelle)

et prêt non bonifié à l'agriculture :

- en pourcentage du montant 0,75%

- minimum 200,00 €

Prêt d'équipement (avec garantie de Société de Caution Mutuelle) :

- en pourcentage du montant 0,50%

- minimum 90,00 €

+ L'intervention de la SOCAMA permet de limiter voire de supprimer la garantie personnelle de l'emprunteur (Prêt Express SOCAMA sans caution personnelle et Prêt Transmission-Reprise SOCAMA) et de bénéficier d'un taux préférentiel. Pour ces opérations, la SOCAMA bénéficie de la contre garantie du Fonds Européen d'Investissement. Le FEI gère ce programme pour le compte de la Commission Européenne dans le cadre de son plan pluriannuel en faveur des petites entreprises.

AGRILISMAT :

- frais de dossiers (dossier HT) 70,00 €

Autres financements :

- en pourcentage du montant 1,50%

- minimum 400,00 €

Confiance Pro/Libérale/Agri (service qui n'est plus commercialisé) :

- forfait de déblocage 35,50 €

- détenteurs de conventions Fréquence Agri, Fréquence Libérale ou Fréquence Pro Gratuit

Campagri :

- montant inférieur à 30 000 € 31,00 €

- montant supérieur ou égal à 30 000 € 110,00 €

Avance premiers honoraires :

- taux	0%
- frais de dossier	Gratuit

Crédit Accompagnement Promotion Immobilière :

- minimum	1500,00 €
- maximum	7500,00 €

Contrats et actes spéciaux :

- Ouverture de crédit court terme avec garanties réelles	
- en pourcentage du montant	0,50%
- minimum	507,50 €

Interventions sur dossiers de prêt

Mainlevée de garantie et cession de rang	152,50 €
Ouverture dossier assurances emprunteur (décès, invalidité, incapacité temporaire)	Gratuit
Etude pour délégation de contrat assurance emprunteur	Gratuit
Délégation de créance ou nantissement de contrat d'assurance-vie	285,00 €
Frais d'aménagement au contrat de prêt (prêt modulable)	600,00 €
Frais d'avenant au contrat de prêt :	
- pourcentage du capital restant dû	1,00 %
- minimum	600,00 €
Transfert de prêt d'un compte à un autre	50,00 €
Indemnités de remboursement anticipé sur prêt	Selon clause contractuelle

Autres prestations

Lettre d'information annuelle caution	41,13 €
- plafond annuel par client	82,26 €
Modification jour de prélèvement ou domiciliation d'échéance	50,00 €
Délivrance d'attestation sur prêt	par document 20,84 € HT
Demande de réédition tableau d'amortissement	par document 25,00 €
Décompte de remboursement de prêt	50,75 €

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE⁽¹⁾

Assurer vos moyens de paiement

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement SécuriPro	par an	52,00 €
--	--------	---------

i SécuriPro assure vos chèques et cartes bancaires en cas de perte ou vol, en France comme à l'étranger.

Protéger votre famille et votre entreprise

Fructi-Facilités Pro	Nous consulter
Fructi-Facilités Agri	Nous consulter

i En cas de décès, accident ou maladie entraînant une invalidité absolue et définitive du chef d'entreprise, les assurances Fructi-Facilités Pro et Fructi-Facilités Agri garantissent le versement d'un capital à ses héritiers. Ainsi le remboursement des crédits court terme utilisés ne sera pas supporté par sa famille.⁽¹⁾

CERAMIK-Pro	Nous consulter
CERAMIK-Agri	Nous consulter
Ancienne gamme (service plus commercialisé)	
Fructi Pro Prévoyance	Nous consulter
Fructi Agri Prévoyance	Nous consulter
Fructi-Facilités Confiance Pro	Nous consulter

⁽¹⁾ Selon les conditions contractuelles en vigueur.

Préparer votre retraite

Fructi-Professionnel Retraite	Nous consulter
Fructi-Agri Retraite	Nous consulter
PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif)	Nous consulter

Bénéficiaire de garanties de santé complémentaires

Assur-BP Santé Pro	Nous consulter
Ancienne gamme (service plus commercialisé)	
Fructi-Professionnel Santé	Nous consulter

Protéger et motiver vos salariés

Assur-BP Santé Collective (entreprises jusqu'à 20 salariés)	Nous consulter
Santé Collective (entreprises de plus de 20 salariés)	Nous consulter

i Ces contrats proposent une complémentaire santé collective souscrit par l'employeur pour l'ensemble de ses salariés. Il prévoit le remboursement des dépenses de santé en complément des prestations versées par le Régime obligatoire.

Assurer la pérennité de votre entreprise

Fructi Homme Clé	Nous consulter
------------------	----------------

Bénéficiaire d'une assistance en cas de sinistre ou d'incident

Allo Assistance Pro (cotisation annuelle)	5,57 € HT + 2,64 € non taxables
---	---------------------------------

i En cas de sinistre survenu dans le local professionnel ou d'incident relatif à celui-ci, Allo Assistance Pro permet d'obtenir une assistance ou des conseils juridiques, fiscaux et sociaux en cas d'urgence.

Protéger vos biens et votre exploitation

Assur-BP Multirisque Pro	Nous consulter
--------------------------	----------------

Garantit votre responsabilité civile liée à votre activité, ainsi que les locaux professionnels et leur contenu.

Assur-BP Multirisque Association	Nous consulter
----------------------------------	----------------

Propose une couverture complète de la responsabilité civile de votre association.

Assur-BP Multirisque Non Exploitant	Nous consulter
-------------------------------------	----------------

Permet de recevoir une indemnisation en valeur à neuf des locaux en cas de sinistre garanti.

Assur-BP Auto des Professionnels	Nous consulter
----------------------------------	----------------

Pour assurer votre véhicule professionnel et son contenu, mais aussi le conducteur, les passagers et les tiers.

c La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre Conseiller Clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE

Motiver et fidéliser vos salariés

Participation, intéressement, PEE (Plan d'Épargne Entreprise)	Nous consulter
---	----------------

Améliorer le quotidien de vos salariés

Chèque de Table, CADO Chèque, CESU préfinancé (Chèque Emploi Service Universel)	Nous consulter
---	----------------

OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC L'INTERNATIONAL⁽¹⁾

Notre tarification s'entend hors frais éventuel pris par le correspondant.

Règlements en provenance de l'étranger

Virement non SEPA⁽²⁾ reçu

En euros	16,50 €
En devises ⁽³⁾	16,50 €

Opérations de portefeuille

Encaissement de chèques en € ou en devise payables à l'étranger⁽³⁾⁽⁴⁾

Commission proportionnelle au montant du chèque :	0,10%
- minimum	30,00 €
- maximum	100,00 €

La banque applique une date de valeur allant de +4 à +13 jours ouvrés selon le pays.

Encaissement d'effets payables à l'étranger⁽³⁾⁽⁴⁾

Effet simple en euros ou en devises	25,00 €
Frais de retour effet impayé	35,00 €

Encaissement de remises documentaires⁽³⁾⁽⁴⁾

Effet documentaire en euros ou en devises	55,00 €
Avis de sort	25,00 €
Frais d'impayé	35,00 €

Crédit documentaire à l'export

i Mis en place dans le cadre des transactions internationales, le crédit documentaire est l'engagement d'une banque de payer un montant défini à une autre banque, contre la remise, dans un délai déterminé, de documents conformes.

Commission de notification :	0,10%
- minimum	95,00 €

Commission de confirmation, variable en fonction du pays Nous consulter

Commission de paiement différé uniquement si confirmation, variable en fonction du pays Nous consulter

Commission de levée de documents	0,15%
- minimum	130,00 €

Commission de modification (sauf montant et validité) 85,00 €

Pré-vérification de crédit documentaire à l'export ou commission d'urgence 50,00 €

i

- Depuis le 1^{er} janvier 2007, la communication du BIC⁽⁵⁾ et de l'IBAN⁽⁶⁾ est obligatoire pour tout paiement effectué dans l'Espace Économique Européen.
- Suite à l'entrée en vigueur de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, le 1^{er} novembre 2009, tout virement, en euros ou dans l'une des devises de l'EEE⁽⁷⁾, à destination ou en provenance de l'EEE⁽⁷⁾, est désormais traité en frais partagés.
- En fonction du pays de la devise, l'encaissement immédiat est possible ou pas. Il convient de se renseigner avant d'engager l'opération.

c Nous vous conseillons de privilégier le virement au paiement par chèque ; les chèques tirés sur l'étranger comportent des risques d'impayés importants.

⁽¹⁾ Opérations en devises hors Euro, Franc Pacifique, Leu Romain et Couronne Suédoise ou impliquant un pays hors EEE (voir détail p. 22) ⁽²⁾ SEPA : Single Euro Payments Area (voir détail p. 22). ⁽³⁾ Plus commission de change si opération en devises. ⁽⁴⁾ Plus frais d'expédition. ⁽⁵⁾ BIC : Bank Identifier Code. ⁽⁶⁾ IBAN : International Bank Account Number. ⁽⁷⁾ EEE : Espace Economique Européen (voir détail p. 22).

Frais et commissions divers

Commission d'examen de documents négociables auprès d'une autre banque 130,00 €

Transfert de crédit documentaire 0,125%
- minimum 160,00 €

Garanties et cautions reçues de l'étranger	
Frais de notification	90,00 €
Commission de mise en jeu	90,00 €

Règlements à destination de l'étranger

Virement non SEPA⁽¹⁾ émis en euros ou en devises⁽²⁾	
En agence	25,00 €
Par télétransmission ou par Internet	15,00 €
Supplément pour virement européen avec instruction particulière	20,40 €
Opérations de portefeuille	
Paiement de chèques émis en euros ou en devises⁽²⁾⁽³⁾	25,00 €
Paiement d'effets en euros ou en devises⁽²⁾⁽³⁾	35,00 €
- commission d'acceptation	20,00 €
- commission d'encaissement (à charge du cédant étranger)	55,00 €
Paiement de remises documentaires⁽²⁾⁽³⁾	47,00 €
- commission d'acceptation	20,00 €
- commission d'encaissement (à charge du cédant étranger)	75,00 €
Frais et commissions divers	
Prorogation, impayé	35,00 €
Protêt (frais réels en plus)	35,00 €
Commissions sur services spécifiques	
Commission d'édition de chèque	20,00 €
Recherches, interventions particulières, demande de retour de fonds	20,00 € HT
Frais de recherches pris par les banques étrangères	Frais banques étrangères
Crédit documentaire à l'import	
Aux commissions indiquées, il convient d'ajouter dans tous les cas, le paiement des commissions et frais facturés par les banques étrangères, des frais de port, télégrammes et autres frais engagés à votre demande.	
Commission d'ouverture	0,25%
- minimum	100,00 €
Commission de modification (sauf montant et validité)	95,00 €
Commission d'utilisation	0,15%
- minimum	100,00 €
Commission de paiement différé (par mois indivisible)	0,125%
- minimum	75,00 €
⁽¹⁾ SEPA : Single Euro Payments Area (voir détail p. 22). ⁽²⁾ Plus commission de change si opération en devises.	
⁽³⁾ Plus frais d'expédition.	
Frais et commissions divers sur crédit documentaire à l'import	
Frais pour irrégularités	100,00 €
Frais d'annulation	75,00 €
Frais pour rejet de documents	80,00 €
Crédoc import Internet	par mois 30,00 €
Garanties et cautions émises sur l'étranger	
Frais de dossier	100,00 €
Frais de modification	90,00 €
Frais de mainlevée	35,00 €
Frais d'étude	90,00 €

Frais d'émission d'aval	72,00 €
Bon de cession	40,00 €
Commission de mise en jeu	85,00 €
Caution pour absence de document	100,00 €

i

• Un virement est considéré comme virement européen sous réserve qu'il soit : libellé en euro, à destination ou en provenance de l'un des pays de l'Espace Économique Européen⁽²⁾, en frais partagés entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire. L'IBAN⁽³⁾ et le BIC⁽⁴⁾ doivent être correctement renseignés. Le tarif du virement européen est identique à celui du virement en France.

• Le SEPA (Single Euro Payments Area)⁽¹⁾ émane d'une volonté de la Communauté Européenne de créer un espace harmonisé des paiements permettant aux consommateurs d'effectuer des règlements selon les conditions techniques, juridiques et tarifaires identiques.

• Les cartes, les virements (SCT Eurovirement SEPA) et les prélèvements (SDD Europrélèvement SEPA) sont concernés par cette harmonisation sous réserve pour le virement et le prélèvement, d'être libellé en euro et de reprendre le BIC⁽⁴⁾ et l'IBAN⁽³⁾ dans les coordonnées bancaires et que les banques soient adhérentes SEPA⁽¹⁾.

• Pour tout paiement à l'étranger (virement international émis), les frais liés à l'opération peuvent être partagés, soit pris en charge par vous-même, soit par le bénéficiaire.

Opérations en devises

Commission de change (devises)	0,05 %
- minimum	15,50 €
- maximum	250,00 €
Frais de tenue de compte en devises	par an 75,00 €
Achat/vente de devises en Bourse au comptant	30,00 €
(cours de référence Banque Populaire Occitane en vigueur le jour de la transaction)	
Ordre limite	5,00 €
Avance en devises	
- frais de dossier	40,00 €
- frais de prorogation	37,00 €

⁽¹⁾ SEPA : voir détail p. 22 ⁽²⁾ EEE : voir détail p. 22 ⁽³⁾ BIC : Bank Identifier Code. ⁽⁴⁾ IBAN : International Bank Account Number.

Opérations de couverture de change

Terme fixe, à préavis ou évolutif :	
Souscription, prorogation	40,00 €
Levée anticipée⁽¹⁾	20,00 €
Flash infos devises Hebdollars	Gratuit
Autres produits de couverture du risque de change	Nous consulter

Autres frais

Frais de transmission courrier en recommandé	11,00 €
Frais lettre suivie	7,00 €
Frais de port courrier express International	40,00 €
Frais de port courrier express France	20,00 €
Virement urgent, copie Swift⁽²⁾ ou fax	13,00 €
Démarches pour faciliter l'ouverture d'un compte chez un de nos correspondants	150,00 €

Accompagnement à l'international

Vous recherchez des informations sur un marché à l'étranger, des partenaires étrangers (clients ou fournisseurs), vous désirez disposer d'une présence locale pour faciliter et gérer vos encaissements, obtenir des conseils juridiques et fiscaux, créer et gérer une filiale à l'étranger : notre filiale d'accompagnement à l'international propose toute une gamme de services sur mesure. N'hésitez pas à nous contacter.

i

À savoir : tout compte ouvert en devises ne peut faire l'objet de retraits ou versements en espèces.



Zone EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

Zone EURO : constituée par les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie.

⁽¹⁾ Plus commission de change si opération en devises. ⁽²⁾ SWIFT : Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication. Le réseau Swift est un réseau interbancaire international qui permet des échanges de messages normalisés, sécurisés et authentifiés entre établissements.

EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

La volonté de la Banque Populaire Occitane est de vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute. Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir. Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1- Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié.

2- En cas de réclamation, vous pouvez également contacter le Service Clientèle de votre banque :

■ Par courrier :

BANQUE POPULAIRE OCCITANE
Service Relations Clients
Avenue Maryse Bastié BPI9
46022 CAHORS CEDEX

■ Par Internet : www.occitane.banquepopulaire.fr

Rubrique « Contacter un conseiller » puis « E-mail »

■ Par téléphone : 05 81 22 00 00

(Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur;

accessible du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h)

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

3- Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du service relations client, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance-crédit ou relatives aux fonds propres.

- Par internet : www.mediateurducredit.fr

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPCVM, CSPI et OPCI), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes-titres.

- Par internet : <http://www.amf-france.org>

- Par courrier :

Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers
17 Place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE

- **Le Service clientèle ALODIS :**

Depuis la France, au 05 81 22 00 00 (numéro non surtaxé)

Depuis l'étranger, au +(33)5 81 22 00 00

(coût variable en fonction du pays de l'opérateur)

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h.

- **Le site Internet www.occitane.banquepopulaire.fr**

SécuriPro, Fructi-Pro Prévoyance et Fructi-Agri Prévoyance sont assurés par **BPCE Prévoyance**
Société anonyme au capital social de 13 042 257,50 euros.
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris
352 259 717 RCS Paris
Entreprise régie par le Code des assurances

Fructi-Professionnel Retraite et Fructi-Agri Retraite sont assurés par **BPCE VIE**
Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros.
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.
349 004 341 RCS Paris.
Entreprise régie par le Code des assurances

Fructi-Facilités Pro, Fructi-Facilités Agri, CERAMIK-Pro, CERAMIK-Agri, Fructi-Facilités Confiance Pro et Fructi Homme Clé sont assurés par : **BPCE VIE**
Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros.
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.
349 004 341 RCS Paris.
Entreprise régie par le Code des assurances

BPCE Prévoyance
Société anonyme au capital social de 13 042 257,50 euros.
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris
352 259 717 RCS Paris
Entreprise régie par le Code des assurances

Assur BP Santé Pro est assuré par **BPCE Assurances**
Société anonyme au capital de 61 996 212 euros.
Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13,
immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances.

Fructi-Professionnel Santé est assuré par : **BPCE Prévoyance**
Société anonyme au capital social de 13 042 257,50 euros.
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris
352 259 717 RCS Paris
Entreprise régie par le Code des assurances

MAAF Santé
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité
SIREN 331 542 142 - APE 6512 Z
Siège social : Chauray - 79036 NIORT Cedex 09

FIDELIA Assistance
Société Anonyme au capital de 21 593 600 euros entièrement libéré - R.C.S. Paris B 377 768 601
Siège social : 27, quai Carnot - BP 550 - 92212 Saint-Cloud Cedex
Entreprise régie par le Code des assurances

ASSUR-BP Santé Collective et Santé Collective sont des offres de **Macif-Mutualité**,
mutuelle régie par le livre II du Code de la Mutualité et adhérente à la Mutualité Française.
Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA Assurances,
entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 157 697 890 euros.
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès-France - 75201 Paris cedex 13 - 493 455 042 RCS Paris.
BPCE, intermédiaire en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100.

Assur-BP Multirisque, Assur-BP Multirisque Asso, Assur-BP Multirisque Non Exploitant et Assur-BP Auto des Professionnels sont assurés par : **BCPE IARD**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 50 000 000 euros entièrement versé.
Entreprise régie par le Code des Assurances.
401 380 472 RCS NIORT - N° TVA intracommunautaire FR 15 401 380 472.
CODE APE 6512 Z
Siège Social : Chauray BP 8410 79024 NIORT Cedex 09.

Allo Assistance Pro est un contrat d'assistance géré par **MONDIAL ASSISTANCE FRANCE SAS FRAGONARD ASSURANCES**
Siège Social : 2 Rue Fragonard - 75807 PARIS CEDEX 17
Entreprise régie par le Code des assurances

Banque Populaire Occitane : Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable,
régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux établissements de crédit – Intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 022 714 – 560 801 300 RCS Toulouse. Siège social : 33-43, avenue Georges Pompidou 31130 BALMA.
Crédits photos : © iStockphoto by Getty Images.

